

Quercus coccifera L. <i>Karrouche</i> .	Narcissus serotinus L. <i>Tirkelt</i> .
Q. Mirbeckii DR. <i>Karrouche</i> ; les galles, <i>Afsa</i> .	Pancreatium maritimum L. <i>Igousbah</i> .
Q. Ballota Desf. <i>Belloute</i> .	Orchis Robertiana Lois. <i>Haïa-ou-miet</i> , <i>Sif-el-Dibe</i> .
Q. Suber L. <i>Fernoune</i> .	Arisarum Simorrhinum DR. <i>Begoug</i> .
Salix babylonica L. <i>Sàlef-el-Adra</i> .	A. vulgare Rchb. <i>El-Sebohra</i> .
S. pedicellata Desf. <i>Aoud-el-ma</i> .	Typha angustifolia L. <i>Estob</i> , <i>Sabbat</i> .
Populus alba L. <i>Sefsaf</i> .	Juncus acutus L. <i>El-Smar</i> .
Pinus halepensis L. <i>Zkoukou</i> ; graines, <i>Znine</i> .	Zea Mays L. <i>Dra</i> .
P. Pinea L. <i>Snoubeur</i> .	Lygeum Spartum L. <i>Semra</i> .
Cupressus sempervirens L. <i>Seroual</i> .	Phalaris canariensis L. <i>Beràka</i> .
Juniperus macrocarpa Ten. <i>Thaga</i> .	Panicum repens L. <i>Nedjema</i> .
J. phœnicea L. <i>Djinda</i> .	P. Dactylon L. <i>Sboul-el-Far</i> .
Ephedra alissima Desf. <i>Alenda</i> , <i>Belbal</i> .	Stipa barbata Desf. <i>Drinn</i> .
Callitris quadrivalvis Vent. <i>Arhar</i> .	S. parviflora Desf. <i>Béma</i> .
Alisma Plantago L. <i>El-Sid</i> .	S. tenacissima L. <i>Halfa</i> .
Merendera filifolia Camb. <i>Zit-el-Moumen</i> .	Aristida pungens Desf. <i>Drinn</i> .
Scilla maritima L. <i>Pharaoun</i> .	Arrhenatherum elatius M. et K. <i>Keurtann</i> .
Allium sativum L. <i>Temeur</i> .	Arundo Donax L. <i>Qoceub</i> .
A. triquetrum L. <i>Schmamm</i> .	Bromus madritensis L. <i>Nessli</i> .
Muscari racemosum L. <i>Kikout</i> .	Festuca cæspitosa Desf. <i>Akriss</i> .
Asphodelus microcarpus Viv. <i>Berouag</i> .	Arundo festucoides Desf. <i>Diss</i> .
Asparagus albus L. <i>Soukoum</i> .	Hordeum murinum L. <i>Qoult-el-Far</i> .
Ruscus Hypoglossum L. <i>Karka-Fil-Ourga</i> .	H. hexastichon L. <i>Chair</i> , <i>Z'ra</i> .
Smilax mauritanica Desf. <i>Skersi</i> .	Triticum durum L. <i>Qomah</i> , <i>Gom</i> .
Iris germanica L. <i>Sisane</i> .	Chamærops humilis L. <i>Doum</i> .
	Phoenix dactylifera L. <i>Temeur</i> .

M. Eug. Fournier fait à la Société la communication suivante :

SUR L'ÉTYMOLOGIE ET LES ORIGINES DU GENRE *HESPERIS*,

par M. Eug. **FOURNIER**.

C'est un fait assez surprenant que le discrédit dans lequel sont tombés aujourd'hui les auteurs antérieurs à Linné, auxquels on doit cependant les fondements sur lesquels le naturaliste suédois a établi l'édifice de la nomenclature binaire. Si quelques-uns de ces auteurs méritent assurément cet oubli par l'inutilité de leur texte et l'infidélité de leurs gravures, il n'en est pas de même de ceux qu'une profonde érudition, rarement égalée de nos jours, n'a pas empêchés de se livrer avec passion à l'observation des faits, et de nous faire connaître pour la première fois, souvent avec précision, des plantes même exotiques qu'on est étonné de trouver parfaitement figurées dans leurs livres. Est-il nécessaire de citer Rauwolf et Prosper Alpin, Dodoëns, Césalpin, Camerarius, Clusius, Dalechamp, Lobel, les Bauhin, Morison, Rai, Magnol et enfin Tournefort, dont les genres mêmes sont généralement attribués à Linné dans les ouvrages de botanique descriptive? Il est vrai que d'excellents esprits ont signalé cette erreur; il n'en faut citer comme preuve, et pour attester le sentiment de la Société botanique à cet égard, que le procès-verbal de la séance du 9 juin dernier, où, à l'occasion d'une note de M. Kirschleger, M. Duchartre et plusieurs membres ont rappelé les travaux et le mérite des auteurs dont Linné avait obscurci la gloire. Pour ce qui concerne les genres,

MM. Decaisne et Le Maout ont commencé une excellente réaction, dans leur *Flore des jardins et des champs*, où, malgré l'usage général, ils n'ont pas craint d'attribuer à qui de droit les genres que Linné n'avait fait que reproduire dans le *Genera plantarum*. Mais ce n'est pas seulement aux genres que je voudrais voir appliquer cette méthode; c'est encore, dans de certaines limites, aux espèces elles-mêmes. Il ne suffirait pas, selon moi, de citer, quand on s'occupe d'une flore française, les phrases et les localités fort précises de Dalechamp et de Jean Bauhin, ce qui ne serait d'ailleurs qu'un tribut fort justement payé à l'antériorité de leurs observations; il faudrait encore citer leurs noms à la suite de la dénomination d'une espèce, lorsqu'il est manifeste qu'ils ont les premiers distingué et nommé cette espèce. Telles sont les réflexions sous l'empire desquelles j'ai abordé l'étude du genre *Hesperis*, dont l'histoire me paraît les justifier plusieurs fois.

C'est dans Théophraste que l'on trouve la première mention d'une plante nommée *Hesperis* (*De causis plant.*, lib. VI, XXV). En traitant des odeurs de certaines plantes, qui sont plus intenses pendant la nuit, l'auteur ajoute qu'il en est de même de celle de l'*Hesperis*: « ὡσπερ καὶ ἐστὶν ἐπὶ τῆς ἐσπερίδος καλουμένης. αὐτὴ γὰρ τῆς νυκτὸς ὄζει μᾶλλον ἢ καθ' ἡμέραν. » Ce passage a été reproduit littéralement par Pline, *Nat. hist.*, XXI, 7. A l'époque de la renaissance des études, les divers commentateurs furent partagés d'opinion sur l'*Hesperis* dont avaient parlé les auteurs anciens, et dont le nom si expressif signifiait *fleur du soir*. La diversité de ces opinions, livrée par la tradition, paraît chez les auteurs les plus anciens. Paganus (*De latinis et græcis nominibus*, etc., 1548), le premier auteur qui, à ma connaissance, ait reproduit le terme *Hesperis*, s'exprime ainsi: « Hesperis, vulgo herba gallica, » sunt qui vocant *Giroflée*, quod Caryophyllum oleat. » Ce texte paraît désigner un *Matthiola*; Lonicer, dans l'*Onomasticon* placé à la suite de son *Botanicon*, rapporte le nom d'*Hesperis* au *Leucoium Dioscoridis seu Cheiri*, c'est-à-dire au *Cheiranthus Cheiri*. Fragoso, dont l'ouvrage, écrit en espagnol en 1572, et devenu fort rare, a été traduit en latin en 1600 par Israël Spach, s'exprime ainsi, d'après son traducteur, dans un chapitre intitulé, *De Arbore tristi*: « Ad propositum Arboris tristis offert se illa herba valde communis in Castilia, dicta Hesperis a Theophrasto, quam scribit Plinius nomen id inde invenisse, quia noctu magis olet. A quibusdam vulgo dicitur *Alheli do campo* » (*Viola campi*), et bene, quia nihil interdiu et in præsentia solis olent flores, » qui sunt melior pars totius herbæ, sed nocte adveniente et ad occasum solis; » neque est Viola, neque Jasminum majus, neque suavioris fragrantia herba, ut » possunt experiri ii quicumque per æstatem serius in campo progrediuntur. » Sed quia de hac ipsa tractavimus in aliis libris magis particulariter, dicta » nunc sufficiant ». Si l'on consulte l'index placé à la fin de l'introduction à la flore de Catalogne de M. Costa, et qui donne les noms castillans des plantes, on y verra que le terme *Alheli* désigne encore aujourd'hui dans le même pays des

espèces du genre *Matthiola*, notamment le *Matthiola incana*. Lobel, en 1576 (*Hist. stirp.* p. 175), regarde comme étant l'*Hesperis* une plante du genre *Malcolmia*. Tandis que plusieurs auteurs s'accordaient à identifier avec l'ἑσπερίς de Théophraste la plante qui est devenue l'*Hesperis matronalis* de Linné, d'autres rapportaient le synonyme grec au *Malcolmia littorea* (Dalechamp, *Hist. gen. pl.*, 1560), au *Cheiranthus syriacus*, nommé *Viola noctis* par Welsch (*Basis botanica*, 223); et même l'érudit Sprengel, dans l'*Historia rei herbariæ*, I, 97, différant on ne sait pourquoi de tous les commentateurs précédents, invoque l'*Hesperis tristis* L. Il est à regretter que les auteurs anciens n'aient pas eu des notions plus précises de géographie botanique, par lesquelles ils eussent évité la plupart des erreurs qu'ils nous ont transmises. Il suffit en effet d'ouvrir le *Prodromus Floræ græcæ* pour voir qu'il ne croît en Grèce aucune espèce anciennement connue du genre *Hesperis* (1), ce qui tranche une bonne partie de la difficulté. Le *Cheiranthus Cheiri* étant éliminé parce qu'il ne répond pas à ce que dit Théophraste de sa plante, et les *Malcolmia* à cause de la petitesse et du peu d'apparence de leur fleur, il ne reste guère en cause que le *Matthiola incana*, dont le parfum, comme le dit Fragoso, embaume à la tombée de la nuit des garrigues entières (2).

J'ai montré tout à l'heure que tel était le sentiment des premiers commentateurs. Celui qui a fait dévier la tradition est évidemment Lonicer, qui a décrit dans son *Botanicon*, fol. 180, f. 1, le *Matthiola incana*, et qui a représenté en marge l'*Hesperis matronalis*, en se servant du terme de *Viola matronalis*, appliqué par les auteurs plus anciens que lui, c'est-à-dire par Fuchs (*Hist.* 313, 314, 315) et par Tragus, au *Matthiola incana*; de sorte que notre *Hesperis* a été appelé *Winterviole*, nom qui ne convient qu'au *Matthiola incana*, *Violette des dames*, et, probablement par une faute typographique, *Violette de Damas*, enfin *Viola damascena*. En dernière analyse, l'espèce que Linné a nommée *Hesperis matronalis* ne méritait d'après la tradition ni le nom générique d'*Hesperis* ni le nom spécifique de *matronalis*.

Ce n'est pas du reste la seule erreur que Linné ait commise en dénommant les espèces du genre. Celle qu'il a nommée *H. tristis* avait été appelée avant lui *H. montana* par Clusius (*Rar.* 296) en 1601, et *H. pannonica* par Camerarius (*Hort. med.* p. 74, t. XVIII) en 1588. La forme spontanée de l'*Hesperis matronalis*, qu'il a appelée *H. inodora*, avait été signalée sous le nom d'*H. silvestris* par Clusius, nom qui a été fort heureusement conservé par Crantz et par Allioni. En effet, et c'est par cette réflexion que je terminerai cette note, il est singulier que l'*H. silvestris* de Clusius, plante des basses mon-

(1) Si ce n'est l'*H. verna* L., qui est maintenant l'*Arabis verna* R. Br.

(2) Il faut reconnaître que cette détermination n'est que plausible et nullement certaine.

tagnes de l'Europe centrale, qui s'étend en Italie sous le nom d'*H. heterophylla* Ten., en Sibérie sous celui d'*H. sibirica*, soit appelé dans les livres *H. matronalis*, ce qui signifie *Hesperis cultivé par les dames*. Plusieurs auteurs, à l'exemple de De Candolle, ont admis le type spontané sous le nom de var. β . *silvestris*; il est étrange qu'une forme spontanée, dont la distribution géographique est bien nette, soit considérée comme une variété d'une forme cultivée qui, vu l'ancienneté de sa culture, affecte les monstruosité les plus bizarres. Si l'on consultait seulement les droits de l'antériorité, on devrait évidemment décrire la plante cultivée et maintenant subsponnée autour de toutes les villes de l'Europe, comme var. β . *matronalis* de l'*H. silvestris* Clus. Césalpin s'est servi dans le même sens du terme *Viola matronalis* (*De plant.* lib. 8, cap. 80).

M. de Schoenefeld fait remarquer que si l'on admettait la proposition de M. Fournier d'appliquer à l'espèce *Hesperis matronalis* L. le nom de la variété β . *silvestris*, pour rétablir le nom donné à la plante par Clusius (*Hesperis silvestris*), on serait conduit par analogie à de nombreuses corrections analogues (par ex. *Pastinaca*), qui compliqueraient la synonymie sans avantage réel pour la science.

M. Eug. Fournier répond :

Qu'il n'a pas voulu ériger en principe nécessaire et constant la recherche des noms spécifiques antérieurs à Linné, car il ne rectifie pas le nom de l'*Hesperis tristis*; il a seulement eu l'intention de faire valoir l'avantage que l'on trouve à rappeler les titres des anciens auteurs dans le cas où, comme Clusius pour les *Hesperis*, ils ont précisément employé la nomenclature binaire, et lorsque des confusions commises successivement par d'autres auteurs ont obscurci l'espèce linnéenne. C'est ce qui est arrivé pour l'*Hesperis matronalis*, espèce à laquelle on accorde une distribution géographique beaucoup trop vaste, en prenant pour elle les *H. Steveniana* DC., *H. elata* Hornem., *grandiflora* sp. nov. On se trouve donc heureux d'avoir à reprendre un nom princeps excellent et qui caractérise mieux la plante, celui d'*Hesperis silvestris* Clusius.

M. Cosson dit :

Qu'il comprend tout l'intérêt que présentent les recherches synonymiques, mais qu'il ne faut pas leur attribuer une importance exagérée; car l'abus des noms nouveaux, encombrant la synonymie déjà presque inextricable, serait une cause de grand embarras. Il ajoute qu'il ne faut pas non plus attacher trop d'importance à la signification littérale des noms spécifiques, particulière-

ment sous le rapport géographique, ce qui les rendrait presque tous critiquables ; il vaut mieux les conserver tels quels dès qu'on est d'accord sur l'espèce qu'ils doivent désigner.

M. Duchartre dit qu'il partage à ce sujet l'opinion de M. Cosson, et que d'ailleurs l'usage de la nomenclature binaire établie par Linné, lui paraît devoir faire considérer le nom Linnéen comme le nom princeps des espèces.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1866.

PRÉSIDENTENCE DE M. LE COMTE JAUBERT.

M. Roze, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mars, dont la rédaction est adoptée.

Par suite des présentations faites dans la dernière séance, M. le Président proclame l'admission de :

MM. COSSON (Paul), rue du Grand-Chantier, 12, à Paris, présenté par MM. E. Cosson et Kralik ;

PRADEL (E.), pharmacien, rue Racine, 12, à Paris, présenté par MM. Chatin et Forget.

M. le Président annonce en outre deux nouvelles présentations.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Franchet, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Dons faits à la Société.

1° De la part de M. J.-E. Planchon :

Rondelet et ses disciples.

2° De la part de M. le docteur W. Nylander :

Lichenes Novæ-Zelandiæ quos ibi legit anno 1861 Doctor Lander Lindsay.

3° De la part de M. le docteur E. Stizenberger :

Ueber die steinbewohnenden Opegrapha-Arten.

4° De la part de M. le baron Larrey :

Rapport sur un mémoire de M. le docteur H. Dumont relatif à la maladie des sucreries.